

FRANCOIS LE 27/11/2023  
RECU LE 27/11/2023  
L'ECHE LE  
MONTRE LE 28/11/2023  
L'INFLU LE  
L'OUTOIRE LE 28/11/2023



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

SERVICE CULTUREL / DE

**DÉCISION DU MAIRE N° 23-366**

**Avenant n°1 au contrat de cession du spectacle *On ne parle pas avec des mouffles*  
Dans le cadre de la saison 2023-2024 de l'Espace Saint-Exupéry**

**Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-3,

**VU** l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

**VU** la délibération du 29 septembre 2022, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L.21222-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Budget Communal,

Vu la décision n°23-145 du 26 avril 2023 relative au contrat de cession du spectacle ON NE PARLE PAS AVEC DES MOUFLES le mardi 21 novembre 2023 pour une représentation scolaire gratuite à 14h30 et une représentation tout public à 20h dans le cadre de la saison 2023-2024 de l'Espace Saint-Exupéry.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier les modalités d'accueil des ateliers de sensibilisation dans le cadre de l'éveil artistique en faveur de l'école Fontaine Bertin qui se tiendront le lundi 27 novembre 2023.

**DÉCIDE**

**Article 1 : DE SIGNER UN AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CESSION** avec l'association **COMPAGNIE PROPOS** représentée par son Président, **Monsieur Pierric PERMEZEL**, adresse Mairie annexe du Vieux Lyon, 5 place du petit collège, 69005 Lyon.

**Article 2 :** Le montant de la cession est fixé à **5 084,52 € TTC (cinq mille quatre-vingt-quatre euros et cinquante-deux cents toutes taxes comprises)** incluant les actions de sensibilisation, le transport et les dîners. En qualité d'organisateur, la Mairie de Franconville la Garenne prendra également en charge les frais relatifs à l'hébergement, aux déjeuners et aux droits d'auteur.

**Article 3 :** La dépense sera imputée au **compte 6042 fonction 316** pour la cession et les actions de sensibilisation, au **compte 6232 fonction 316** pour l'hébergement et les repas, au **compte 6241 fonction 316** pour le transport du décor, au **compte 6247 fonction 316** pour le transport du personnel et au **compte 6358 fonction 316** pour les droits d'auteur.

**Article 4 :** La présente décision prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de l'affichage en mairie et/ou de sa notification et sera transcrite sur le registre des Délibérations. Elle sera portée au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

**Article 5 :** En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 6 :** Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 6 novembre 2023

Caractère Exécutoire  
Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire

*Yannick Pain Verbrugge  
Le 28 novembre 2023*



Xavier MELKI



**Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller Régional d'Ile-de-France**

**Acte à classer****DEC23-366CLT****1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-11-27T17-27-59.01 ( MI249162352 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20231106-DEC23-366CLT-AU ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )Objet de l'acte : AVENANT N.1 AU CONTRAT DE CESSION DU SPECIALLY ON THE  
PARLE PAS AVEC DES MOUFLES DANS LE CADRE DE LA SAISON  
2023-2024 DE L'ESPACE SAINT EXUPÉRY.

Date de décision : 06/11/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. marchés allégés (art.30)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Dec 23-366 avenant n.1 ateliers CC](#)  
[On ne parle pas avec des](#)  
[mouffles.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/11/23 à 17:27

Par [SADEQ Fatiha](#)

Transmis

Date 27/11/23 à 17:27

Par [SADEQ Fatiha](#)

Accusé de réception

Date 27/11/23 à 17:35